



**Extrait du registre des délibérations  
 du Conseil Syndical du Mercredi 24 janvier 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni le mercredi 24 janvier 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Fréterive, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

**Délégués titulaires présents :**

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	2 voix dont 1 pouvoir d'Eric SANDRAZ
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Grand Chambéry	Daniel	ROCHAIX	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**Délégués suppléants présents :**

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	SYMANZIK	1 voix

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	28 présents
<b>TOTAL des voix</b>	34 Voix : 33 POUR et 1 ABSTENTION (Georges COMMUNAL).

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

## Objet : ADHESION A L'ASSOCIATION FRANCE DIGUES

### Rapporteur : M. le Président

France Dignes est une association loi 1901 qui vise à structurer, consolider et représenter la profession de gestionnaire de digues, à être un lieu d'échanges techniques et de formation. Elle a été créée en mai 2013.

L'association France Dignes a pour missions de :

- mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- représenter la profession auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition ;
- assurer une veille technique et réglementaire ;
- assurer la conception et la maintenance d'outils et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Dignes, etc.) ;
- conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires et de participer à des projets européens et internationaux.

La cotisation annuelle à l'association est fixée à 750€ à laquelle s'ajoute un montant de 30€/km de digue géré, ce qui pour le SISARC représente une cotisation annuelle comprise entre 3 000 et 4 000 € (linéaire totale de digues gérées Isère, Arc & affluents torrentiels estimé au maximum de 100km).

M. le Président rendra compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation lors d'une réunion du Conseil Syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **APPROUVE** l'adhésion du SISARC à l'association Frances Dignes ;
- **DÉSIGNE** deux représentants titulaires et leurs suppléants au sein de cette association ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget Principal ;
- **AUTORISE** le Président à verser la cotisation annuelle telle que définie ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Président,  
François RIEU

